

# ASSISTANT DE VIE

Particuliers Employeurs  
& Emplois à Domicile

UN SECTEUR QUI COMPTE

## UN MÉTIER DU SENS DES COMPÉTENCES

### PROFESSIONNALISATION

Découvrez les solutions

### *Dossier spécial*

Bien penser son parcours  
professionnel

### LE POINT

Faire carrière dans  
le secteur

### TÉMOIGNAGES

Retrouvez nos  
contributeurs

 **iperia**

# ÉDITO

Particuliers Employeurs  
& Emplois à Domicile

UN SECTEUR QUI COMPTE

Dans notre secteur, nous portons des métiers particuliers, singuliers. La reconnaissance de vos compétences est l'axe fondamental qui permet de construire votre identité professionnelle, c'est-à-dire de déterminer ce qui vous distingue, de l'approfondir et de le valoriser.

Dans la continuité d'une politique de professionnalisation ambitieuse et innovante menée depuis bientôt 30 ans, accompagnée par l'expertise d'IPERIA, nous continuons de poser la compétence comme le socle de toute formation, qu'elle soit certifiante ou non.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir de vous proposer une large palette de contenus offrant des perspectives d'évolution verticale ou horizontale. Dans une logique de parcours, vous pouvez valider des compétences à votre rythme et bénéficier d'une reconnaissance progressive s'appuyant sur votre histoire personnelle et sur vos expériences professionnelles.

C'est ainsi que nous vous proposons d'aborder la lecture de ce magazine. Que vous soyez un nouvel entrant dans le secteur ou un salarié de longue date, nous espérons que vous y trouverez l'inspiration pour vous orienter, vous former, faire certifier vos compétences et évoluer.

Nous vous donnons ici les clés pour définir votre trajectoire professionnelle et poser des jalons à travers un parcours de professionnalisation adapté et individualisé.

*Notre ambition :*  
**VOUS ACCOMPAGNER  
SUR LE CHEMIN DE LA RÉUSSITE.**

La branche professionnelle du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile est composée des représentants employeurs (FEPEM) et des représentants salariés (CFDT, CGT, CSAFAM, FGTA-FO, SPAMAF, UNSA).



C'est un métier humain, utile, avec de l'échange, de l'interaction.

*Valérie*

**ASSISTANTE DE VIE DEPUIS 17 ANS**



Je tire mon chapeau à tous ceux qui ont choisi le métier d'assistant de vie.

*Agnès*

**PARTICULIER EMPLOYEUR**



Aujourd'hui, pour recruter quelqu'un, la formation est déterminante.

*Michel*

**PARTICULIER EMPLOYEUR**



J'ai un rôle de sentinelle.

*Lurdes*

**ASSISTANTE DE VIE DEPUIS 27 ANS**



Une formatrice m'a révélé à moi-même !

*Pierre*

**ASSISTANT DE VIE DEPUIS 2 ANS**



Pour accompagner mes parents, je me suis formé au métier d'assistant de vie.

*Alberta*

**PARTICULIER EMPLOYEUR**



Nous ne sommes pas seulement là pour faire, nous sommes aussi là pour écouter et accompagner.

*Darathée*

**ASSISTANTE DE VIE DEPUIS 25 ANS**

*Nos contributeurs*



# SOMMAIRE

---



UN MÉTIER **P.4**

DU SENS **P.6**

DES COMPÉTENCES **P.8**



VOS DROITS  
À LA FORMATION **P.11**

L'OFFRE DE  
PROFESSIONNALISATION **P.13**

Des parcours inspirants : les vôtres ! **P.19**

Comprendre la certification **P.24**

Les organismes de formation, partenaires de vos quotidiens **P.26**

Besoin d'aide ? **P.27**

**ENVIE DE  
PARTAGER VOTRE  
EXPÉRIENCE ?**

---

**Rejoignez  
nos contributeurs  
et contribuez à  
faire rayonner  
votre métier et vos  
compétences.**



*Nos dossiers spéciaux*

---

5 conseils pour bien penser son  
parcours professionnel

**P.14**

Des compétences qui font  
toute la différence

**P.20**

Faire carrière dans le secteur

**P.22**



*Assistant de vie*



# UN MÉTIER



Véritable acteur social, l'assistant de vie joue un rôle clé auprès des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Il apporte une aide dans la réalisation des actes de la vie quotidienne permettant ainsi le maintien à domicile. C'est un métier ouvert à tous et qui offre une relation de travail à forte dimension humaine. Il existe de nombreuses opportunités et la possibilité de gérer son évolution professionnelle.





### *Missions au quotidien :*

- ◇ Contribuer au lien social et au maintien à domicile
- ◇ Faire le lien avec la famille, l'entourage, les services médicaux et les autres intervenants du domicile
- ◇ Accompagner les personnes dans les gestes du quotidien
- ◇ Intervenir dans les tâches de la vie courante
- ◇ Veiller au bien-être et à la sécurité

### *Qualités pour exercer ce métier :*

- ◇ Être à l'écoute et observer
- ◇ Adopter une posture professionnelle
- ◇ Avoir un sens aigu de la communication
- ◇ Savoir s'organiser
- ◇ Être rigoureux
- ◇ Savoir prévenir les risques
- ◇ Avoir le goût du contact et de l'humain

Retrouvez l'intégralité  
du témoignage en  
flashant le QR code.



**JE SUIS ASSISTANTE DE VIE DEPUIS 17 ANS.** Je suis fière de soutenir des personnes âgées dans leur choix de rester chez elles malgré leur situation de dépendance. C'est un métier humain, utile, avec de l'échange, de l'interaction : on donne beaucoup, mais on reçoit beaucoup aussi. Je sais que mon rôle est important : je vois ces personnes quotidiennement, parfois plus que leur médecin ou leur famille. Quand il y a des difficultés, je peux alerter au plus vite. Pour ce métier, je dirais qu'il faut être attentif, à l'écoute, formé ; ça ne s'improvise pas. Nous travaillons avec des personnes fragiles et on ne peut pas risquer de passer à côté de choses importantes.

*Valérie*

**TÉMOIGNAGE**



# DU SENS



Lien social, bien-être, convivialité : être assistant de vie, c'est contribuer activement à l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

Grâce à leur vigilance, ils jouent par ailleurs un rôle clé dans la prévention des risques et la sécurité des plus vulnérables. Leur présence permet d'alerter les familles ou l'entourage médical sur l'évolution de l'état de santé de la personne accompagnée.

**Créer un cadre de vie rassurant et sécurisé : c'est le sens de leur mission !**

Être assistant de vie est aussi synonyme d'interactions et d'échanges, de relations humaines enrichissantes qui garantissent une meilleure qualité de vie. Ce métier du lien est indispensable à la santé et à la cohésion sociale : il donne la possibilité à des particuliers employeurs de conserver leur autonomie et leur maintien à domicile le plus longtemps possible.

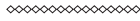




## TÉMOIGNAGE

Je tire mon chapeau à tous ceux qui ont choisi le métier d'assistant de vie et à la mienne en particulier. Ce n'est vraiment pas évident d'aller chez des inconnus, parfois aimables, parfois moins, de tisser des liens, d'être à leurs côtés. En ce qui me concerne, cela me facilite grandement la vie et je suis heureuse, car j'ai ainsi la possibilité de continuer de vivre chez moi. Trois fois par semaine, je peux sortir me promener, et cela compte beaucoup pour moi : je retrouve mon quartier et les commerçants qui me connaissent bien. J'ai besoin de ces contacts, et je ne pourrais pas le faire toute seule !

*Agnès*



# DES COMPÉTENCES



## COMPÉTENCES, CONNAISSANCES : QUELLE DIFFÉRENCE ?

**La notion de compétence va au-delà de la connaissance.** En effet, une compétence associe des savoirs (lesdites connaissances), des savoir-faire et des savoir-être. Cependant, les compétences ne se limitent pas à une catégorie universelle.

Il y a, d'une part, les « *hard skills* », communément appelées compétences techniques (ou savoir-faire) : ce sont des capacités spécifiques que les individus possèdent et sont capables de démontrer. Elles englobent tout ce qui a été appris à l'école, en formation ou sur le terrain. D'autre part, les « *soft skills* », que l'on traduit par

compétences sociales (ou savoir-être), font référence à des qualités et des traits de caractère qui définissent une personne dans sa façon de travailler.

Plus récemment, sont apparues les « *mad skills* », également connues sous le nom de compétences folles ou atypiques. Il s'agit d'aptitudes, d'activités ou de talents peu communs qui vous différencient des autres. Toutes ces compétences constituent des éléments complémentaires. Savoir les repérer et les exposer est essentiel. Lors d'un entretien d'embauche, par exemple, il convient de les valoriser à bon escient en fonction des attendus.



## *Assistant de vie,*

### **DE QUELLES COMPÉTENCES PARLE-T-ON ?**

**Véritable acteur social, l'assistant de vie joue un rôle clé auprès des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap.** Dans l'exercice de son métier, il déploie de multiples compétences au quotidien :

- ◇ Accompagner ces personnes dans les actes du quotidien et les déplacements
- ◇ Veiller à leur sécurité et à leur bien-être
- ◇ Participer de façon active au maintien de leur autonomie
- ◇ Favoriser et entretenir le lien social à travers des activités
- ◇ Intervenir dans les activités de la vie courante
- ◇ Proposer et préparer des repas adaptés
- ◇ Établir une relation de confiance avec les familles
- ◇ Organiser son activité en toute autonomie

### **COMMENT INTÉGRER LA NOTION DE COMPÉTENCES DANS SON PARCOURS PROFESSIONNEL ?**

Comment me sentir plus à l'aise dans l'exercice de mon métier ? Comment répondre à un nouveau besoin ? Comment faire pour évoluer dans mon activité ? La compétence est une histoire de projection. Le point de départ : votre projet professionnel. Il s'agit de prendre le temps de le définir, afin de déterminer les compétences nécessaires pour y parvenir. Place ensuite à la construction du parcours qui vous permettra d'atteindre cet objectif. Un parcours professionnel s'envisage sur le long terme. Il est souvent bénéfique d'être accompagné pour le construire à son rythme, avec des formations et/ou des certifications qui feront office de jalons. Être compétent ne se décrète pas, tout est affaire de preuve. D'où l'importance de savoir valoriser ses compétences.



#### **FICHE PRATIQUE**



**Comment valoriser  
ses compétences  
après une formation ?**

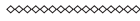




**DE L'INSPIRATION  
À L'ACTION**

5 étapes  
pour partir  
en formation





# VOS DROITS À LA FORMATION



Pour partir en formation et vous ouvrir ainsi de nouvelles perspectives professionnelles, plusieurs solutions s'offrent à vous.

## 1. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Dans le cadre du plan de développement des compétences, que la branche du secteur a voulu accessible au plus grand nombre, vous pouvez bénéficier jusqu'à 58 heures par an pour vous former, entièrement finançable. Dès la première heure travaillée, vous pouvez mobiliser ce dispositif pour tout parcours de formation, qu'il soit certifiant ou non\*.

Votre rémunération peut être maintenue pendant la durée de la formation. Si elle se déroule hors de votre temps de travail habituel, vous percevez une allocation de formation\*\*.

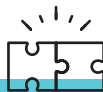
## 2. COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Dès votre entrée sur le marché du travail, le Compte Personnel de Formation (CPF) vous permet d'acquérir des droits à la formation professionnelle, sans limite de temps. Chaque année, il est crédité en euros et se cumule, dans la limite de 5 000 €.

Le CPF est « attaché à vous » et vous pouvez donc l'utiliser à votre guise, y compris en période de recherche d'emploi. Un seul pré-requis : la formation souhaitée doit être certifiante incluant votre passage à l'évaluation.

\* Voir les conditions sur [www.iperia.eu](http://www.iperia.eu)

\*\* Le montant de l'allocation de formation est susceptible d'évoluer en cours d'année. Vous pouvez le consulter sur [www.iperia.eu](http://www.iperia.eu)



BON À SAVOIR

**CES DEUX DISPOSITIFS  
SONT COMPLÉMENTAIRES !**

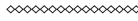
Vous pouvez donc les cumuler  
lors d'un parcours certifiant.



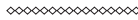
**BESOIN D'AIDE ?**

Retrouvez toute  
l'offre sur  
[www.iperia.eu](http://www.iperia.eu)



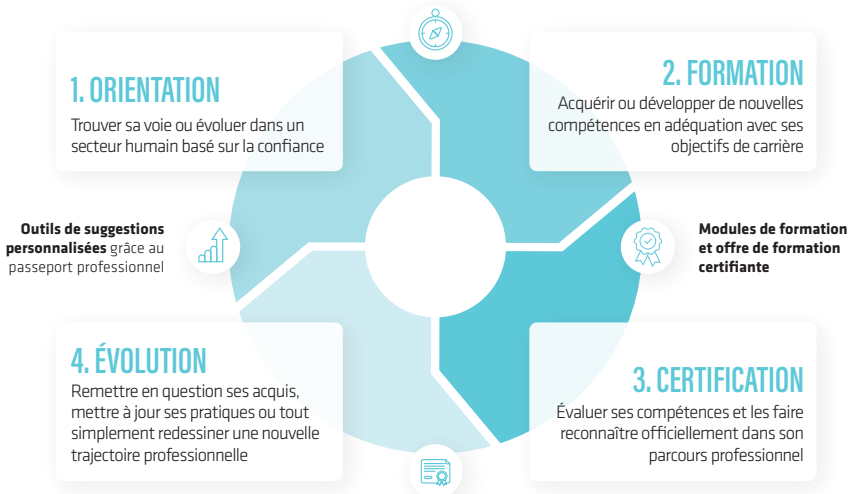


# L'OFFRE DE PROFESSIONNALISATION



Afin de vous accompagner dans votre parcours professionnel, faire reconnaître vos compétences et valoriser votre métier, la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile propose un dispositif de professionnalisation à 360 degrés, mis en œuvre par IPERIA et mobilisable en fonction de vos besoins.

**Diagnostic compétences** avec un conseiller en orientation et évolution professionnelle sectoriel



**Titres à finalité professionnelle, certificats de qualification, blocs de compétences**





*Dossier spécial*



# 5 CONSEILS POUR BIEN PENSER SON PARCOURS PROFESSIONNEL

5 conseils  
POUR BIEN PENSER SON PARCOURS PROFESSIONNEL



# 1. SE FAIRE ACCOMPAGNER

Parce que chaque individu est différent, chaque parcours professionnel l'est tout autant. Pour le construire à son image, à son rythme, il est important de se faire accompagner par des conseillers en orientation et en évolution professionnelle sectoriel. Des experts qui ont une connaissance fine des métiers accessibles, de leurs spécificités, de l'offre de formation et de certification existante, des modalités et des dispositifs d'accès pour envisager une montée en compétences certaine, progressive.

Comme le dit l'adage, « savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va » est nécessaire. Un accompagnement individuel permet de faire

le point sur vos compétences, votre projet professionnel, vos envies, vos aspirations... et de bénéficier d'un regard extérieur - expert - pour pouvoir vous projeter dans un métier, une évolution professionnelle, une carrière. C'est un service à part entière, reposant sur beaucoup d'écoute et d'échanges, qui crée une dynamique et vous place dans une logique de parcours.

## BESOIN D'AIDE ?

Les conseillers en orientation et en évolution professionnelle d'IPERIA sont là pour vous. Ils vous aideront à faire le point sur votre situation.





## 2. DIAGNOSTIC DE VOS COMPÉTENCES

**Études, expériences personnelles, vécu professionnel... chacun arrive avec ses « bagages » dans le secteur, et il est essentiel de les considérer. C'est la raison d'être de l'outil d'auto-positionnement professionnel conçu et proposé par IPERIA.** À travers ce questionnaire, notre philosophie consiste à vous placer au centre de votre parcours et à vous faire prendre conscience que vous en êtes l'acteur principal : pas de bon ou de mauvais choix, aucun jugement de valeur, juste une objectivation de vos réponses permettant d'identifier vos acquis et vos besoins.

Et c'est bien là le rôle d'un conseiller en orientation et en évolution professionnelle sectoriel : analyser et mettre en perspective les résultats de votre « test » de positionnement

compétences au regard de votre métier ou de votre projet. Un préalable indispensable avant d'envisager un parcours de professionnalisation adapté et personnalisé. Concrètement, un entretien (téléphonique, le plus souvent) permet de dresser un « état des lieux » et de déterminer comment vous accompagner en termes de formation et/ou de certification pour réaliser votre projet professionnel.

Ce diagnostic des compétences peut porter sur plusieurs volets en fonction du profil du candidat :

- ◇ Les compétences métier
- ◇ La maîtrise de l'outil informatique
- ◇ Le niveau langagier

## 3. LA FORMATION COMME TREMLIN D'UNE TRAJECTOIRE PROFESSIONNELLE

**Comment faire face aux évolutions du métier ? Répondre à un nouveau besoin identifié par votre particulier employeur ? Obtenir une reconnaissance supplémentaire ? Aligner vos compétences avec vos ambitions ? Ou tout simplement développer votre activité ?**

La formation constitue à coup sûr un tremplin pour votre trajectoire professionnelle. Un temps d'échange et d'apprentissage qui vous donne l'opportunité d'acquérir et/ou de valider des compétences et de progresser dans votre activité à tout âge et à tout stade de votre carrière.

La formation continue n'est pas une parenthèse dans votre parcours, mais un jalon, une étape clé. Il est d'ailleurs important de prendre le temps d'échanger sur vos projets de formation avec vos particuliers employeurs.

Reste à présent à identifier les formations qui vous seront bénéfiques en fonction de votre projet professionnel. C'est une étape nécessaire afin de bénéficier d'un parcours de formation adéquat, adapté à votre situation professionnelle et à votre rythme quotidien, vous permettant de construire votre montée en compétences sur le court, moyen et long terme.



## 4. FAIRE RECONNAÎTRE SES ACQUIS PROFESSIONNELS

**Vous exercez le métier d'assistant de vie depuis plusieurs années ? Vous déployez au quotidien de nombreuses compétences sans en avoir parfois conscience. Fort de votre expérience, il est peut-être temps d'envisager de valoriser ces acquis professionnels.**

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet, en effet, d'accéder à cette reconnaissance que vous cherchez. Halte aux idées reçues ! Obtenir un titre, et plus largement une certification, n'est pas un graal inaccessible. Certes, s'engager dans un parcours VAE demande un investissement de temps important, mais c'est surtout l'occasion de relever un nouveau challenge, de mettre en lumière vos compétences, d'être conforté dans vos pratiques et de donner un nouvel élan à votre carrière. En effet, faire reconnaître ses acquis professionnels, c'est déjà se reconnaître soi-même comme un professionnel à part entière.

Outre la fierté personnelle, la reconnaissance professionnelle vous tend les bras. En vous appuyant sur un parchemin officiel attestant de votre maîtrise du métier, vous pourrez valoriser votre savoir-faire auprès de vos (futurs) employeurs, leur offrir toutes les garanties recherchées et vous positionner en tant qu'expert de votre métier. Un atout supplémentaire qui peut faire évoluer votre trajectoire professionnelle !

## 5. SE DIVERSIFIER

**Vous avez eu l'occasion de travailler avec des seniors atteints de la maladie d'Alzheimer et vous n'imaginez plus exercer votre métier auprès d'un autre public ? Vous avez accompagné des personnes en situation de handicap moteur et vous éprouvez l'envie de le faire davantage ? Évoluer dans sa vie professionnelle est parfois synonyme de « mieux » et non de « plus ». C'est le principe de la diversification, une autre manière de progresser et de se renouveler.**

Pour ce faire, plusieurs alternatives sont possibles. Afin de disposer de cette légitimité dans un domaine, rien de tel qu'une formation certifiante pour développer votre maîtrise. Des certifications complémentaires permettent d'aller au-delà des compétences socles de votre

métier et d'appréhender des savoirs, savoir-faire et savoir-être plus pointus.

Dans le cadre de votre parcours professionnel, vous pouvez également vous spécialiser ou vous diversifier via la formation en sélectionnant des modules précis, spécifiques, qui vous permettront d'approfondir une thématique et de vous perfectionner.

Nul besoin d'avoir une longue expérience professionnelle pour envisager une évolution. Qu'elle émane d'un choix personnel animé par des aspirations profondes ou d'un « opportunisme » visant à répondre à un nouveau besoin de votre particulier employeur, la diversification revêt bien des avantages, dont celui de se démarquer sur le marché du travail.

# VOUS CHERCHEZ L'INSPIRATION ?



FAITES LE PLEIN D'IDÉES SUR [IPERIA.EU](https://www.iperia.eu)



Des tutos mis à  
votre disposition  
pour vous aider et  
vous inspirer




Une aide pour  
vous orienter dans  
votre parcours  
professionnel



Des focus  
compétences  
pour enrichir vos  
connaissances

*Des nouveautés*  
DISPONIBLES TOUTES LES SEMAINES !

Et pour ne pas en perdre une miette, 

ABONNEZ-VOUS  
À LA NEWSLETTER MENSUELLE





# DES PARCOURS INSPIRANTS : LES VÔTRES !



J'ai été professeur et danseur professionnel pendant 30 ans. À l'approche de mes 50 ans, je savais que je devais me reconverter, et ce fut le début d'un long questionnement. Je voulais être dans l'humain, le concret. Quelqu'un m'a présenté son métier d'assistant de vie et ça a fait tilt. Au cours de ma certification, j'ai rencontré une formatrice qui m'a révélé à moi-même. J'ai ensuite rapidement travaillé auprès d'une personne atteinte d'Alzheimer. Ce fut une autre révélation : celle d'un accompagnement créatif qui puise dans ma sensibilité. Depuis 2 ans en tant qu'assistant de vie, j'exploite un potentiel que je ne soupçonnais pas et je considère que j'ai beaucoup de chance.

*Pierre*



Retrouvez l'intégralité  
des témoignages en  
flashant ce QR code.

TÉMOIGNAGE



J'ai gravi les échelons dans une société de transport et de logistique. J'enchaînais les déplacements et passais peu de temps à la maison. J'étais au bord du *burn-out* et cela rejaillissait sur ma vie de famille. Lorsque mon père a eu des problèmes de santé et que ma mère est devenue trop âgée, j'ai proposé de les accueillir chez moi, d'autant que je vivais désormais seul. Pour les accompagner, je me suis formé au métier d'assistant de vie. Si cette situation s'était présentée plus tôt, j'en aurais peut-être fait ma profession. Mais je ne regrette rien, car j'ai pu passer du temps avec mes parents. Quoi de plus beau que d'offrir cela à ses proches ?

*Alberta*

TÉMOIGNAGE



En évoquant mon parcours, j'ai beaucoup de petites histoires qui me reviennent en tête et qui me tiennent à cœur : des rencontres, de la reconnaissance, des disparitions bien sûr, et des frissons d'émotion. J'ai toujours voulu exercer un métier de contact. J'ai suivi une formation de coiffeuse, j'ai travaillé dans la vente et je me suis assez vite orientée vers le métier d'assistant de vie. J'aime le relationnel et j'apprends beaucoup de choses auprès des personnes âgées. Certains de mes employeurs m'ont parfois considérée comme leur petite fille. C'est important cette reconnaissance : nous ne sommes pas seulement là pour faire, nous sommes aussi là pour écouter et accompagner.

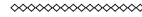
*Dorathée*

TÉMOIGNAGE



## APPRÉCIER LES COMPÉTENCES... DÈS LE PREMIER ENTRETIEN

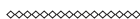
L'entretien d'embauche avec votre futur assistant de vie est le bon moment pour aborder le sujet du passeport professionnel, qui atteste de ses démarches de formation auprès de ses employeurs. Ce document est un support précieux pour vous convaincre de sa détermination et de son professionnalisme, pour valider et valoriser les compétences acquises qui lui ont permis de progresser. Vous pouvez également lui demander s'il dispose de certifications, afin de vous rassurer sur les compétences maîtrisées pour pouvoir s'occuper de vous ou d'un proche. Lors de ce premier rendez-vous, vous pourrez échanger sur ses aspirations à suivre des formations et à se construire un parcours de professionnalisation. Cela vous permettra de comprendre ses souhaits d'évolution et de vous projeter dans une relation de travail constructive.



*Dossier spécial  
particuliers employeurs*



# DES COMPÉTENCES QUI FONT TOUTE LA DIFFÉRENCE



## DES COMPÉTENCES ADAPTÉES À VOS BESOINS

**Votre assistant de vie dépendance est en quête de formation ? Cela signifie qu'il accepte de remettre en question ses habitudes, de parfaire ses compétences pour mieux s'adapter à vos besoins.** C'est aussi l'occasion d'échanger et de partager ses expertises avec d'autres professionnels du même métier. En l'accompagnant dans cette démarche, vous l'encouragez à mettre ses connaissances et ses pratiques à jour afin de mieux vous accompagner dans votre vie de tous les jours. Cela permettra également d'anticiper et de prendre en compte vos problématiques de santé et de sécurité et, en définitive, d'être le plus autonome possible pour pouvoir rester à votre domicile. Les bienfaits de la formation : les particuliers employeurs en bénéficient au quotidien !

## ENCOURAGER ET FIDÉLISER SON SALARIÉ

Du point de vue du salarié, travailler pour un employeur qui soutient son projet de se former ou se perfectionner est très gratifiant. Devenir un assistant de vie certifié répond à un besoin de reconnaissance et à une envie de progresser. Cette ambition de bien faire, ou de mieux faire, mérite d'être encouragée. N'hésitez pas à accompagner cette dynamique de formation, pour anticiper sereinement l'évolution de carrière de votre salarié, et faire progresser votre relation. En soutenant cette démarche, vous valorisez son travail et ses missions.

## POUR ALLER PLUS LOIN : LA CERTIFICATION



Il est tout à fait possible d'être un bon assistant de vie en ayant appris « sur le tas ». Mais c'est, malgré tout, bien plus rassurant pour vous si les compétences sont évaluées et reconnues par un document officiel. Les parcours de formation peuvent se ponctuer d'une certification qui constitue la garantie que les compétences sont acquises. N'hésitez pas à la demander lors de l'entretien d'embauche et à favoriser la formation certifiante !



J'ai eu une prise de conscience par rapport à ce métier quand j'ai dû embaucher une assistante de vie pour ma mère. Je ne connaissais pas la certification à ce moment-là. Aujourd'hui, pour recruter quelqu'un, la formation est déterminante. Pour moi, les compétences techniques sont indispensables, mais je mets au même niveau d'exigence les compétences transversales, les actes concrets et les savoir-être. Et le plus important pour moi, c'est l'autonomie du salarié. J'attends qu'il soit capable de gérer les imprévus, de répondre à tout besoin. Ces métiers, comme toutes relations humaines, nécessitent un temps d'adaptation. Le relationnel est extrêmement important ; il doit être solide.

TÉMOIGNAGE

*Michel*



*Assistant de vie*

# FAIRE CARRIÈRE DANS LE SECTEUR

## QUE SIGNIFIE « FAIRE CARRIÈRE » ?

Aujourd'hui, faire carrière ne s'entend plus uniquement en termes de salaire, de niveau ou de périmètre de responsabilités. C'est avant tout progresser tout en se faisant plaisir : élargir son panel de compétences, faire évoluer son métier, renouveler son activité...

Cela suppose d'être capable de saisir des opportunités, de savoir sortir de sa zone de confort et surtout d'avoir toujours envie d'apprendre ! Autant de perspectives qu'offre le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile à ceux qui sont en quête de sens dans leur vie professionnelle.

## DE VÉRITABLES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI DANS LE SECTEUR

Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile regroupe les professionnels, embauchés par un particulier employeur, qui accompagnent à domicile des familles, des jeunes enfants, des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap et/ou de dépendance au quotidien.



**C'est un secteur créateur d'emplois et porteur d'avenir, comme les études prospectives le démontrent.** En effet, près de 800 000 emplois\* seront à pourvoir dans le secteur d'ici 2030, dont près de 340 000 postes d'assistant de vie pour pallier les départs en retraite des effectifs actuels. Les opportunités d'emploi sont donc nombreuses !

\* Chiffre de l'Observatoire de l'emploi à domicile





## PASSERELLES MÉTIERS ET ÉVOLUTIONS : PLACE À LA MOBILITÉ !

Aujourd'hui, les trajectoires professionnelles ne sont plus linéaires. La certification professionnelle fait office de carrefour dans le secteur. Au service de la mobilité horizontale, des blocs de compétences communs aux 3 titres IPERIA facilitent les passerelles entre les différents métiers du secteur : assistant maternel, garde d'enfants, employé familial et assistant de vie. Par ailleurs, il existe une véritable filière professionnelle, à travers des certifications complémentaires permettant une progression verticale.

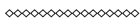
Ainsi, un assistant de vie peut, par exemple, se spécialiser dans l'accompagnement des personnes âgées ayant des troubles cognitifs ou de personnes en situation de handicap moteur. Mais il peut tout autant se lancer en nouveau challenge et élargir le spectre de son intervention auprès des familles à travers le métier d'employé familial, en complétant son parcours de professionnalisation.

J'ai d'abord été garde d'enfants, puis j'ai choisi ce métier il y a 27 ans. Je me sens dans mon élément, plus qu'avec des enfants. L'expérience de vie de mes employeurs m'enrichit beaucoup. Depuis toutes ces années, j'ai fait de belles rencontres. C'est un métier passionnant, pas répétitif, mais il faut aimer le contact, ne pas craindre l'intimité. J'ai un rôle de sentinelle car je fais le lien entre mes employeurs, leur famille et les infirmiers, les médecins, etc., et humainement, c'est très fort. Pour durer, il faut avoir du recul sur la mort. Je me dis toujours que ces personnes ont eu de la chance de pouvoir rester chez elles, d'être accompagnées. Elles partent dans la dignité.

*Lurdes*



**TÉMOIGNAGE**



# COMPRENDRE LA CERTIFICATION



Les certifications vous permettent de faire reconnaître officiellement vos compétences auprès de vos (futurs) particuliers employeurs. Elles ont toutes une vocation précise :



## VALORISER LES COMPÉTENCES SOCLES DE VOTRE MÉTIER



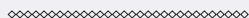
Titre « Assistant de vie dépendance » et blocs de compétences



## VALORISER DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES



Certificats de compétences



Toutes les certifications IPERIA sont reconnues et enregistrées auprès de France Compétences.



La formation certifiante est dispensée par un organisme de formation labellisé et habilité.



## BON À SAVOIR

IPERIA accompagne depuis 30 ans la branche dans la structuration de la filière professionnelle du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

## AVOIR UNE CERTIFICATION, *ça change quoi ?*

- ◇ Atteste de vos capacités à exercer votre métier
- ◇ Sécurise votre parcours professionnel
- ◇ Valorise votre métier
- ◇ Rassure vos particuliers employeurs
- ◇ Vous fait monter en compétences
- ◇ Vous permet de répondre à des besoins spécifiques
- ◇ Apporte de la confiance en soi
- ◇ Donne de la légitimité à vos conseils
- ◇ Fait bouclier aux idées reçues sur votre métier

## ET SI VOUS PENSIEZ...

### Qu'une certification ne sert à rien !

**C'EST FAUX !** C'est un remarquable moyen de reconnaissance qui permet de mettre en valeur votre expérience et votre savoir-faire auprès des particuliers employeurs. Elle vous permet de gagner en sérénité et en assurance. Les certifications IPERIA sont enregistrées auprès de France Compétences et sont reconnues par la branche. Le titre à finalité professionnelle « Assistant de vie dépendance » est inscrit dans la convention collective et donne droit à une majoration des minima salariaux.

### Qu'un bloc de compétences n'a pas de valeur !

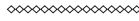
**C'EST FAUX !** Il s'agit également d'une certification qui offre les mêmes garanties en valorisant des compétences spécifiques.

### Que les parcours certifiants sont longs !

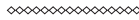
**À VOUS DE JUGER !** Mais sachez que la majorité des parcours font moins de 58 heures et entrent donc dans le volume d'heures annuel de votre plan de développement des compétences.

### Qu'une certification va vous coûter cher !

**C'EST FAUX !** Les heures de formation et l'évaluation peuvent être prises en charge dans le cadre de votre plan de développement des compétences et de votre CPF.



# LES ORGANISMES DE FORMATION, PARTENAIRES DE VOS QUOTIDIENS



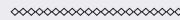
**Présents dans toute la France**, les organismes de formation labellisés IPERIA vous accompagnent dans vos projets de formation et/ou de certification. Partenaires de terrain, ils garantissent le déploiement d'une offre adaptée à vos besoins avec un contenu pédagogique de qualité égale, quel que soit votre lieu de résidence.

Ces partenaires contribuent au quotidien à la valorisation de votre métier et à la reconnaissance de vos compétences. Ensemble, ils constituent un réseau de proximité sur lequel vous pouvez vous appuyer en toute confiance pour réussir votre projet professionnel !

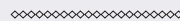
Délivré par la branche professionnelle du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, le label

IPERIA est un véritable gage de qualité pour les salariés. En effet, il permet l'accompagnement et l'outillage des organismes de formation qui s'investissent dans le secteur pour **vous assurer le meilleur parcours de professionnalisation possible.**

## PRÊT À PARTIR EN FORMATION ?



**Retrouvez la liste de tous les organismes de formation labellisés près de chez vous sur [www.iperia.eu](http://www.iperia.eu)**



# BESOIN D'AIDE ?

VOTRE QUESTION A PEUT-ÊTRE DÉJÀ UNE RÉPONSE !

## **L'offre de formation et de certification peut-elle s'effectuer à distance ?**

La quasi-totalité de l'offre est proposée en distanciel. Vérifiez dès maintenant si votre demande est réalisable en vous rendant sur [www.iperia.eu](http://www.iperia.eu).

## **Qu'est-ce que le passeport professionnel de la branche du secteur ?**

Le passeport professionnel est un outil personnel qui vous permet de capitaliser vos formations et certifications pour faire reconnaître vos compétences. Il vous permet de faire le point à tout moment et valorise votre parcours professionnel, comme lors d'un entretien d'embauche. Il vous est délivré lors de votre première formation et vous devez le conserver tout au long de votre vie. Passeport perdu ou complet ? Rendez-vous sur [www.iperia.eu](http://www.iperia.eu), dans votre espace personnel pour faire une nouvelle demande.

## **Comment obtenir mon attestation de suivi de formation ?**

Dès lors que vous avez suivi une formation, votre organisme de formation vous délivre votre attestation. Ce document est à conserver soigneusement dans votre passeport professionnel car il atteste de votre assiduité à la formation et de l'acquisition de vos connaissances.

## **Est-ce qu'une certification peut m'aider à trouver de nouveaux employeurs ?**

Une certification vous permet d'attester, de valoriser et de garantir vos compétences. Elle est la preuve que vous pouvez utiliser lors d'un entretien d'embauche. C'est un outil supplémentaire que les autres n'auront pas forcément, qui rassurera les futurs particuliers employeurs et qui prouvera votre professionnalisme.

## **Dois-je déclarer mes heures de formation sur le service CESU de l'Urssaf ?**

Vous n'avez pas à déclarer vos heures de formation au CESU. C'est votre employeur facilitateur qui doit déclarer vos heures réellement travaillées chez votre(vos) particulier(s) employeur(s). L'APNI (Association Paritaire Nationale d'Information et d'Innovation) se charge ensuite de la déclaration et du paiement des cotisations et contributions relatives à votre temps de formation auprès de l'Urssaf.

VOUS N'AVEZ PAS TROUVÉ ?



Consultez la  
FAQ en ligne

Prenez  
rendez-vous  
avec un conseiller





[www.iperia.eu](http://www.iperia.eu)

0 800 820 920

Service & appel  
gratuits



Rejoignez-nous sur [facebook.com/iperia](https://facebook.com/iperia)



LE TRI  
+ FACILE



Tous droits réservés IPERIA, marque déposée de l'association Certification et Compétences, 60 avenue Quakenbrück - BP 136 - 61004 Alençon Cedex.  
N° SIREN : 400 417 879 - Création : HOCUEIA DESIGN - Crédits photos Shutterstock : Phovoir, Alexander Raths, Monkey Business Images, VGstockstudio, goodluz, YAKOBCHUK VIACHESLAV, Lucky Business, Luis Molinero, Cast Of Thousands, Leszek Czerwonka, Jacob Lund, Ground Picture, fizkes, Pixel-Shot - Catalogue Assistant de vie / Impression oct. 2023 : papier produit conformément aux normes de gestion environnementales ISO 14001 et de santé et sécurité au travail OHSAS 18001. Labels environnementaux Ecolabel et Ange Bleu et certification forestière de chaîne de contrôle FSC® C011032.